

Conseil Municipal du 10 décembre 2024, 19h15, salle du conseil, Mairie

Présent(e)s : Mmes DORIER, FAURE, LASNE, MONNIER, PAGÈS, VALENTIN et MM ALLAIS, CESAR, CHAMBON, GARCIA, MAINTENIE, NIEL et ODE.

Excusé(e)s : Mme BELOTTI et M. IBOT

Il excuse les conseillers absents et il soumet à l'approbation des conseillers le compte rendu de la séance du 19 novembre 2024. Ils approuvent le compte rendu à l'unanimité des présents et fait passer la page de signatures des délibérations.

I. Compte rendu des activités du Maire, des Adjointes et des Présidents de commissions :

Il énumère ses activités

II. Informations comptable de fin d'année :

Le Maire parle des écritures d'ordre de fin d'année, le régime indemnitaire pour les salariés (RIFSEEP), le remboursement des charges de personnel du budget de l'eau vers le budget principal, les reprises de provisions douteuses, etc.

Le service de gestion comptable de Nyons nous transmet en fin d'année un calendrier avec les dates butoirs pour effectuer les derniers mandats/titres d'investissement et de fonctionnement, le maire sollicite les fournisseurs pour émettre leurs factures dans les délais.

III. Point sur les travaux :

* Maison bouillon : l'entreprise de travaux public continue le travail.

* FDAC : M. Chambon parle du rendez-vous pour le FDAC 2025 et rappelle les travaux de 2024 : Le dépassement de la convention concordante avec la CCBDP est de 17 000 € + travaux à la traverse du moulin soit une dépense de 30 000 € au budget communal.

M. Maintenié réitère son mécontentement envers les entreprises qui abîment les chemins durant les travaux et qui ne les remettent pas en état, il demande comment faire lorsque la commune injecte autant d'argent dans ces travaux, M. Chambon donne quelques explications.

M. Chambon ajoute que le lundi suivant il a rendez-vous pour le chiffrage des deux parkings (sous viale et rue du clos). Concernant le chiffrage du chemin de Visan il y aura deux devis : un premier sera arrêté au 873 chemin de Visan et le second jusqu'au bout du chemin de Visan. Le maire rappelle le contexte du Département qui n'abonderait plus l'enveloppe de la voirie et la baisse du taux de remboursement de la TVA de 16.404 % à 14.6 %, la CCBDP pourrait faire supporter aux communes cette différence.

*City stade : l'installation des limites de chemin sera faite prochainement.

* Recherche de fuites : intervention prévue le jeudi 12 décembre pour une recherche place Faustin Valentin.

* Cimetière : il indique qu'il y a peu d'évolution, les travaux reprendront en début d'année 2025 lorsque l'entreprise aura terminé les travaux prioritaires. Mme Faure demande de vider les poubelles car il y a des chrysanthèmes un peu partout, le maire fera le point avec les services techniques.

* Tardy : le maire contactera le notaire, il faudra probablement attendre le début d'année 2025 pour faire évoluer ce dossier.

* Maison des associations : le maire a été informé d'un dysfonctionnement de l'alarme de la maison des associations.

* ZRR : il rappelle le chiffrage des travaux et les subventions de l'Agence de l'eau et du Département soit +/- 80% de subventions au total.

IV. Point sur les dossiers :

- * URSSAF : le maire indique que suite à un contrôle de la collectivité pour l'année 2022, aucune anomalie n'a été détectée.
- * Téléphonie fibre/ADN : le maire explique aux conseillers qu'il ne bénéficie pas lui-même de la fibre, il a obtenu un rendez-vous dans 3 semaines. De même pour la mairie, toujours en attente de raccordement à la fibre, il a rencontré M. Leclef qui a relevé plusieurs anomalies dans les facturations, il remettra tout au clair avec les nouveaux abonnements fibre.
- * Date d'ouverture du camping municipal 2025 : il sera ouvert du 19/05/2025 au 23/08/2025.
- * Ste Barbe : elle aura lieu le 17 janvier 2025 à 11h00 et la remise des calendriers des pompiers le 11 décembre à 19h00.
- * Sacem : il donne l'information d'une négociation pour des tarifs préférentiels avec les communes de moins de 5000 habitants, parue dans une circulaire des Maires de France.
- * Urbanisme : rencontre avec les Maires du secteur Val d'Eygues avec le chef de la DDT de Valence, le chef du pôle de Nyons et le sous-préfet en Mairie de Nyons. Il a été évoqué des cas particuliers, dysfonctionnement entre Mairies et services de l'État.
- * Adressage : Mme Pagès commencera la certification d'adressage pour la Base d'Adresse Nationale avec le prestataire extérieur à partir de la semaine prochaine.

V. École :

- * Grève du 05/12 : toutes les enseignantes et les agents de l'école se sont déclarés grévistes.
- * Service minimum : le service n'a pas été mis en place car aucuns agents, ni enseignants sur place.
- * Achat : deux tables de pique-nique en plastique recyclé ont été commandées, elles seront à la charge de la Mairie et non comptabilisées dans le budget investissement de l'école.

VI. Information intercommunalité, compétence eau :

Aucune évolution depuis le dernier conseil, le premier ministre qui avait annoncé l'abandon du transfert a démissionné. On attend.

Projet du territoire : voté au conseil communautaire de la semaine dernière. Quelques contres et abstentions, voté tout de même à la majorité.

Mme Pagès demande pour quelles raisons il y a eu des votes contre ? le maire répond qu'il s'agit de vote d'opposition pour quelques détails omis dans l'écriture du projet.

VII. Revue municipale automne-hiver :

Mme Pagès prend la parole, la revue arrive à son terme (le maire présente la couverture aux conseillers, il s'agit d'une vue aérienne de la commune pris par la « Drôme Provençale »).

VIII. Délibérations :

* Convention assistance retraite CDG : le maire explique le principe et ajoute que certains agents de la collectivité prendront leur retraite dans les années à venir. Il propose de renouveler cette convention

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

* Examen de l'éventuelle adhésion à un contrat de prévoyance pour le personnel (contrat groupé) : il explique l'obligation de participation des employeurs a/c du 1^{er} janvier 2025.

APPROBATION DU PROJET POUR LE COMITE

SOCIAL TERRITORIAL SUR LA BASE DE 7€ AU CONTRAT GROUPE

* Fixation des divers tarifs et prix des prestations : modification du tarifs st mauricien en semaine de 250 à 280 € pour l'espace Philippe Mainténié.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

* information CIGAC : il indique les nouveaux taux pour l'année 2025.

SIMPLE INFORMATION

* reconduction du quart des crédits pour 2025 : il propose de renouveler ce quart de crédits pour payer les factures d'investissement en attendant le vote du nouveau budget.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

* Reprises sur provisions des créances douteuses

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

IX. Simples informations :

* Parc informatique : le maire a envoyé un courrier en LR avec AR au prestataire pour dénoncer le contrat de maintenance au 17 janvier 2025, le contrat prévoit un délai de 1 mois avant la date d'anniversaire. Il explique la dénonciation par le départ du gérant dans le nord de la France, cela permettra de renégocier les termes du contrat ou de stopper cette maintenance.

Mme Pagès demande s'il serait possible de travailler avec une entreprise locale à l'avenir. Le maire va se renseigner auprès de l'intercommunalité et d'autres communes. Mme Valentin indique que la commune de Tulette travaille avec Admistria, ils sont plus chers mais réactifs.

* Subventions associations : les subventions ont été versées, à ce jour il manque le bilan de l'ACCA. La subvention n'a pas été versée à l'association du Rassemblement des Saint Maurice qui n'a pas justifier d'activité sur l'année 2023.

* Assainissement : il explique un problème d'assainissement sur un terrain nu.

* Abeille vinsobraise : le maire explique qu'il a reçu la présidente de l'association pour la réservation et le coût de la location.

X. Manifestations de fin d'année, vœux du maire, etc.

18/12 : pot du personnel salle Charles Ruat.

10/01 : vœux du maire

08/02 : cocktail des aînés

21/02 : cérémonie pour l'exploit en triporteur du facteur à la maison de pays de Nyons.

XI. Questions diverses : Néant.

PROCHAIN CONSEIL: Mardi 21 janvier 2025 à 19h15 salle du conseil, Mairie.